

académie  
Dijon

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Saône-et-Loire

Mâcon, le 30 aout 2019

**L'inspecteur d'académie  
- directeur académique  
des services de  
l'éducation nationale**

**Adjointe à l'IA – DASEN  
en charge du 1<sup>er</sup> degré**

Affaire suivie par :  
Janique Frayer-Miettaux

Téléphone  
03 85 22 55 05  
Télécopie  
03 85 38 34 46

Courriel  
len.macon-adj@ac-dijon.fr

Cité administrative  
Boulevard Henri Dunant  
BP 72512  
71025 Mâcon cedex 9

Note à l'attention des professeurs des écoles

Références :

- arrêté du 4 novembre fixant **la journée de solidarité**
- Calendrier scolaire de l'année 2019-2020.

En référence aux textes sus cités, quatre demi-journées, correspondant à 12 heures, prises en dehors des cours, seront utilisées durant l'année scolaire à des actions de formation ou des temps de réflexion en commun. Elles pourront être décomposées en temps adaptés aux actions proposées. Certains thèmes seront prioritairement retenus (savoir nager, formation T1, plan numérique, actions départementales).

D'autres objets de formation ou de travail seront définies par les équipes de circonscription.

Le cadrage sera réalisé par les inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription qui, dans une note spécifique, stipuleront les modalités et les dates arrêtées.



Fabien BEN